

UNE STRATÉGIE POUR TENIR NOS ENGAGEMENTS DANS LA DURÉE

PROGRAMME DE STABILITÉ 2016-2019

En 2015, les objectifs budgétaires ont été dépassés. Le déficit public poursuit sa baisse : il a été ramené à 3,5 % du PIB et aura ainsi été divisé par deux depuis le pic de la crise en 2009. Hors crédits d'impôt, la dépense publique a progressé de 0,9 % en valeur, soit le plus faible rythme d'augmentation de ces dernières décennies. Pour la première fois depuis 2009, le taux de prélèvements obligatoires a baissé. La France a fait preuve de sa capacité à assainir ses comptes publics, par une maîtrise accrue de ses dépenses, dont la part dans le PIB a baissé, tout en finançant nos priorités et en baissant les prélèvements obligatoires.

Cette dynamique de redressement des finances publiques sera poursuivie en respectant la trajectoire de réduction des déficits prévus, pour accompagner la reprise en cours de l'activité économique et financer les priorités du Gouvernement.

La croissance s'est installée sur des bases solides en 2015. Les ménages voient leur pouvoir d'achat progresser fortement, grâce à la politique de modération fiscale et à la baisse du prix du pétrole, et en conséquence la consommation a gagné en dynamisme. Les entreprises voient leurs marges se redresser, portées par les baisses de prélèvements, et bénéficient de taux d'intérêt bas, créant un environnement favorable à une accélération de l'investissement. L'économie française a renoué avec les créations d'emploi dans le secteur privé en 2015, à un rythme qui devrait s'accélérer grâce au renforcement de la reprise et au déploiement du plan d'urgence pour l'emploi.

Les hypothèses macroéconomiques retenues l'an dernier sont maintenues. Après une progression de 1,2 % l'an dernier, la prévision de croissance, sur laquelle se fonde la trajectoire de finances publiques, est maintenue à 1,5 % pour les années 2016 et 2017. La nouvelle baisse du prix du pétrole se traduit, en revanche, par une inflation à nouveau quasiment nulle cette année.



Après le respect des objectifs de la LPFP en 2014 et 2015, les cibles de déficit public sont inchangées à 3,3 % du PIB en 2016, puis 2,7 % en 2017. Les ratios de dépense publique et de prélèvements obligatoires rapportés au PIB poursuivront leur baisse, tandis que le ratio d'endettement public sera stabilisé.



CONTINUITÉ DANS LA MÉTHODE : **ACCOMPAGNER LA REPRISE ÉCONOMIQUE**

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est arrivé à maturité. Ainsi, 27,4 milliards d'euros de droits ont été ouverts pour 1 million d'entreprises depuis sa mise en place, dont 17,5 milliards d'euros sur l'année écoulée. À fin 2015, 85 % de ces droits ont été effectivement utilisés par les entreprises, que ce soit sous forme de moindre impôt payé, de remboursements par l'administration fiscale ou de préfinancement bancaire.

La deuxième étape du Pacte de responsabilité et de solidarité est entrée en vigueur début 2016. Les cotisations acquittées par les employeurs ont été abaissées pour 90 % des salariés, couvrant ainsi les secteurs exposés à la concurrence internationale. Et la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) a été supprimée pour 90 % des redevables, les PME/TPE et l'essentiel des ETI.

Au total en 2016, 34 milliards d'euros d'allègements fiscaux et sociaux au bénéfice des entreprises leur permettent aux entreprises de retrouver les marges pour investir et pour embaucher.

Les ménages aux revenus modestes ou moyens voient également leur impôt sur le revenu baisser. Après 3 années successives de baisse de l'impôt sur le revenu, ce sont 12 millions de foyers fiscaux en 2016, soit deux-tiers des contribuables, qui auront vu leur impôt baisser, représentant un gain total de pouvoir d'achat de 5 milliards d'euros.

Les réformes se poursuivent dans l'ensemble des domaines économiques et sociaux pour consolider la reprise, continuer à rendre la société plus juste, et moderniser le fonctionnement de l'État. Elles sont décrites et évaluées dans le programme national de réforme (PNR) qui accompagne le programme de stabilité. Le Gouvernement poursuit ainsi sa stratégie visant à améliorer la compétitivité des entreprises, afin de stimuler l'investissement et l'emploi. La réforme du marché du travail connaît une nouvelle étape, afin de favoriser le dialogue social et de mieux sécuriser les parcours professionnels. De nouvelles mesures sont prises en matière de simplification et de modernisation de l'activité économique. L'action du Gouvernement vise aussi à rendre l'économie française plus transparente, pour favoriser la confiance. Cette stratégie s'inscrit dans une vision plus globale visant à construire une société plus juste, capable de faire face aux défis de demain, et active dans la lutte contre le réchauffement climatique, en cohérence avec l'agenda « Europe 2020 ».

Qu'est-ce que le programme de stabilité ?



Le programme de stabilité est un document public qui retrace les grandes lignes de la stratégie des finances publiques pour les années à venir. Cet exercice annuel, auquel participent tous les États membres, s'inscrit dans le cadre du cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'Union européenne, dit « semestre européen ». Il est accompagné du Programme national de réforme (PNR).

CONTINUITÉ DANS LA MÉTHODE : ASSAINIR NOS COMPTES PUBLICS

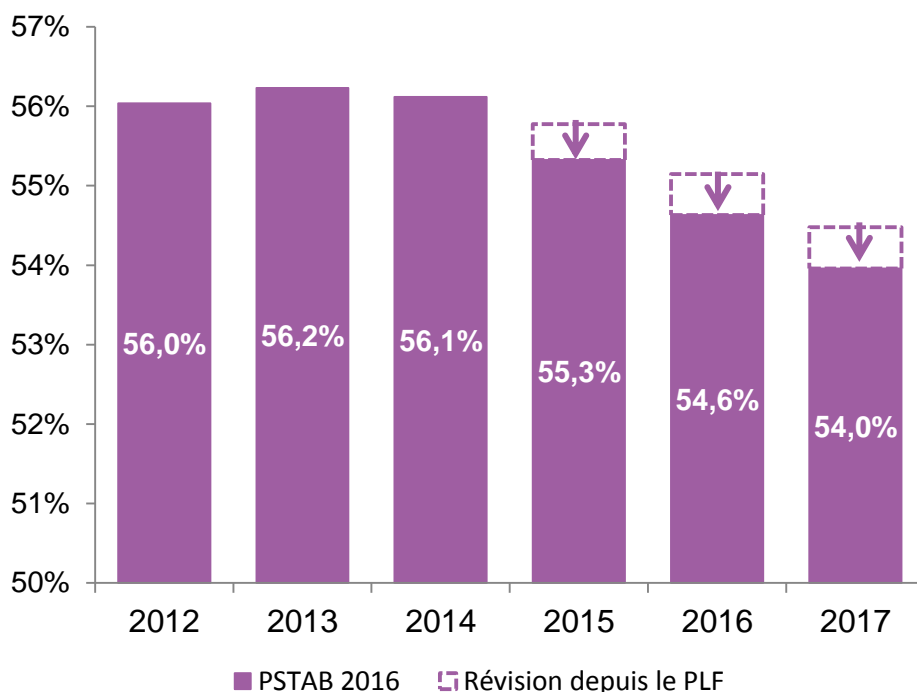
Conformément à nos engagements, le rétablissement des finances publiques s'appuie sur la maîtrise des dépenses, tout en assurant le financement de nos priorités : sécurité, emploi, éducation, justice, investissements pour préparer l'avenir. Au total, les dépenses publiques n'ont progressé que d'environ 1 % en 2014 et 2015, hors crédits d'impôt, contre une moyenne supérieure à 3 % entre 2007 et 2012. Ce rythme contenu de progression des dépenses publiques sera maintenu en 2016 et 2017. Au total, la part des dépenses dans le PIB baissera au rythme prévu.

Dans le même temps, le taux de prélèvements obligatoire continuera de baisser. Après avoir diminué l'an dernier pour la première fois depuis 2009, il poursuivra sa baisse pour atteindre 44 % du PIB en 2017.

Ces cibles sont exigeantes mais atteignables. La faiblesse de l'inflation, due notamment à la baisse du prix de l'énergie, offre des gains de pouvoir d'achat aux ménages mais également aux administrations publiques. Cela légitime d'ajuster en conséquence nos dépenses pour compenser l'impact de l'inflation sur les finances publiques et maintenir nos objectifs de déficit.

Afin de respecter les objectifs fixés dans la loi de programmation, ce sont 3,8 milliards d'euros supplémentaires qui devront être économisés en 2016, par voie réglementaire ou en gestion. De même, le Gouvernement prévoit de mettre en œuvre dans les textes financiers de fin d'année 5 milliards d'euros de mesures supplémentaires en 2017. Elles mettront à contribution l'ensemble des administrations selon leur poids dans la dépense publique.

La part des dépenses dans le PIB baisse au rythme prévu à l'automne



Lecture : La part des dépenses publiques dans le PIB, hors crédits d'impôts, est révisée à la baisse de 0,5 point chaque année pour tenir compte de l'exécution de 2015.

CONTINUITÉ DANS LA MÉTHODE : TENIR NOS ENGAGEMENTS

L'objectif de revenir sous 3 % de déficit en 2017 sera tenu. C'est la condition pour stabiliser la dette publique sous le seuil des 100 % du PIB puis réduire son poids.

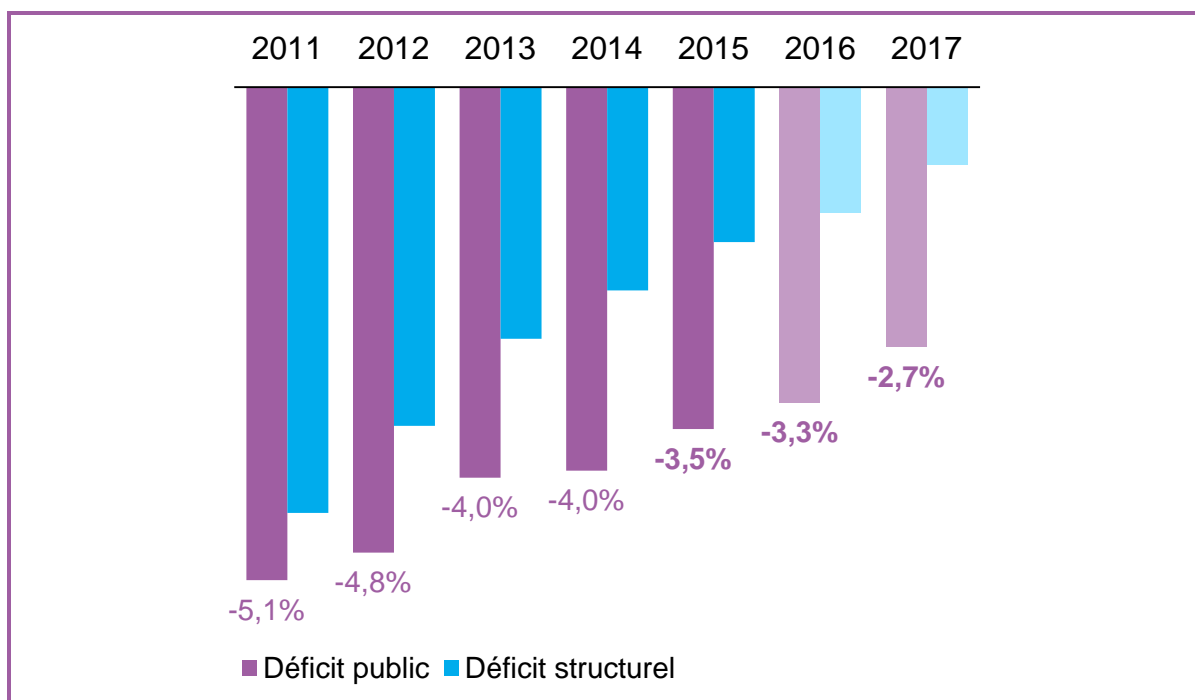


L'année 2015 montre que notre politique économique et budgétaire porte ses fruits. Le rythme progressif de réduction du déficit a été compatible avec le retour de la croissance.

Les déséquilibres de nos comptes publics corrigés de l'impact du cycle économique, ou déficits dits structurels, se résorbent : après avoir été divisé par quasiment trois depuis 2011, le rythme est désormais adapté pour revenir progressivement à l'équilibre tout en préservant la croissance.

Ce redressement continu concerne l'ensemble des champs de la dépense publique :

- ▶ Le déficit du budget de l'État a ainsi été divisé par deux en 5 ans, passant de 148,8 milliards d'euros en 2010 à 70,5 milliards d'euros en 2015.
- ▶ Le déficit de la sécurité sociale a été divisé par près de trois en 5 ans, puisqu'il est passé de 28 milliards en 2010 à 10,7 milliards en 2015.
- ▶ Les collectivités locales ont renoué avec l'équilibre de leurs comptes pour la 1^{re} fois depuis 2003.



CHIFFRES CLÉS

CADRAGE MACROÉCONOMIQUE

		2014	2015	2016	2017
Croissance	<i>en volume</i>	0,2 %	1,2 %	1,5 %	1,5 %
Inflation	<i>IPC total</i>	0,5 %	0,0 %	0,1 %	1,0 %
Consommation des ménages	<i>en volume</i>	0,6 %	1,4 %	1,6 %	1,6 %
Pouvoir d'achat	<i>RDB réel</i>	1,1 %	1,8 %	1,6 %	1,2 %
Investissement des entreprises	<i>en volume</i>	2,0 %	2,0 %	3,2 %	3,8 %
Taux de marge	<i>SNF</i>	29,4 %	31,0 %	31,8 %	32,1 %
Emploi total	<i>moy. annuelle</i>	+ 105 000	+ 95 000	+ 190 000	+ 150 000

CADRAGE DES FINANCES PUBLIQUES

		2014	2015	2016	2017
Solde public	<i>% PIB</i>	-4,0 %	- 3,5 %	- 3,3 %	- 2,7 %
Dette publique	<i>% PIB</i>	95,3 %	95,7 %	96,2 %	96,5 %
Croissance de la dépense *	<i>en valeur</i>	1,0 %	0,9 %	1,1 %	1,1 %
Part des dépenses *	<i>% PIB</i>	56,1 %	55,3 %	54,6 %	54,0 %
Taux de prélèvements	<i>% PIB</i>	44,8 %	44,5 %	44,2 %	44,0 %

*hors crédits d'impôt